

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents jusqu'à la question 3 comprise : 26

Nombre de conseillers présents de la question 4 comprise à la question 8 comprise : 27

Nombre de conseillers présents à partir de la question 9 comprise : 28

Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille onze, le lundi douze décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

**Étaient présents** : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Jean-Pascal LUZEAU, Joël AGEORGES, Christine RENIER, Alexandre BERTREL, Joseph MASBERNAT, Serge MESKO, Françoise LEGUILLOU, Christiane AUBRY, Bernard MORAT, Nelly BIDOT à partir de la question 4 comprise, Catherine TOMAS, Philippe FROT, Philippe LACROIX, Christine BOIDRON-JAMET, Ward HOOVER, Jacques SAURET à partir de la question 9 comprise, Isabelle VARQUEZ, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

**Représentés par pouvoir** : Nelly BIDOT a donné pouvoir à Bernard MORAT jusqu'à la question 3 comprise, Luc BOURRY a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Pascal TURCAN a donné pouvoir à Sabine LECONTE, Nathalie BOUIJOUX a donné pouvoir à Luce TROUBAT, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Valérie MALGONNE a donné pouvoir à Dominique SARDOU.

**Secrétaires de séance** : Yves GIRARD, Philippe BOURLIER

**Session ordinaire**

● **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2010, le maire donne acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal.

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût en € T.T.C.
70	25/10/11	<b>Communication</b> – Contrat d'engagement d'artistes de variétés pour l'organisation d'un spectacle de magie avec Monsieur Hervé Brunet, artiste illusionniste à Montlouis-sur-Loire (le 13 janvier 2012)	850 €
71	17/11/11	<b>Communication</b> – Tarifs du circuit de motos sur glace (10 tours pour 1 euro)	----
72	17/11/11	<b>Communication</b> – Création de la régie de recettes pour l'encaissement des entrées sur le circuit de motos sur glace par la société Multishows concepts à Luynes	----
73	18/11/11	<b>Communication</b> – Convention pour l'utilisation de la salle polyvalente de l'école Gérard Philippe par l'association L'Aubrière à Fondettes en vue d'un atelier de yoga	----
75	10/11/11	<b>Finances</b> – Marché de fournitures courantes et services pour une animation de neuf jours (installation et gestion d'un circuit de voitures sur piste en glace synthétique) avec la société Multishows Concepts à Luynes	26 910 €
76	15/11/11	<b>Urbanisme</b> – Convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et espaces du lycée agricole de Fondettes dans le cadre de l'organisation d'une réunion publique (22/11/11) avec le représentant de la collectivité propriétaire et le proviseur du Lycée	----
77	10/11/11	<b>Finances</b> – Marché de travaux de remplacement de la couverture en ardoise de la chapelle de la Chevalette à Fondettes avec la Sarl Merlot à Richelieu	51 200,69 €
78	15/11/11	<b>Finances</b> – Avenant n°1 au marché 2010-11 de travaux de signalisation horizontale permanente et temporaire et fourniture de produits de marquage routier conclu avec la société Traceco suite à la fusion-absorption de la société Traceco par la société Sas Lesourd Frères	----
80	17/11/11	<b>Finances</b> – Convention pour la capture et la prise en charge des animaux errants avec la société Sarl Dog Protection, 14 route de Marnay à Azay-Le-Rideaux Coûts HT pris en charge par le propriétaire connu - capture de l'animal : 50 € HT - tatouage ou installation d'une puce : 37,63 € - vaccination : 43,48 € - frais de vétérinaire pour animal blessé non identifié : frais réels - pension journalière : 9,50 € - transfert à la SPA : gratuit - ramassage et traitement de cadavres d'animaux : 50 € l'unité	
82	28/11/11	<b>Finances</b> – Avenant n° 1 au marché 2010-32 de travaux de ravalement du mur de soutènement et des façades du presbytère avec la Sarl Cazy Guillaume (prestation supplémentaire et prolongation des délais d'exécution)	2 000 €

## **1 Marché à procédure formalisée pour l'assurance de la Collectivité**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires pour les assurances de la Collectivité, à compter du 1er janvier 2012, pour une durée de quatre années, aux conditions reprises dans le dossier de consultation et les actes d'engagements des marchés et pour les montants suivants :

<b>Marchés des assurances de la Ville de Fondettes</b>		
<b>Lots</b>	<b>Entreprises attributaires</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot 1	GRAS SAVOYE Taux : 3,39 % CNRACL, 1,30 % IRCANTEC	94 700,00€* (avec option 1 et franchise de 15 jours)
Lot 2	SMACL	16 252,16 €
Lot 3	GROUPAMA	10 092,00 €
Lot 4	MMA mandaté par OCVEA Fleet	26 152,00 €
Lot 5	CFDP (représentée par le Cabinet Guerin et Mourey)	257,40 €
lot 6	GROUPAMA	5 086,57 €

(\*) montant estimatif un taux appliqué sur la base de la masse salariale 2010

## **2 Demande de subvention au Conseil Général et à la Direction Jeunesse et sports pour la création de deux vestiaires et la restructuration intérieure du gymnase du Moulin à Vent**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Général et à la Direction de la Jeunesse et des sports pour le financement des travaux de création de deux vestiaires et de restructuration intérieure du gymnase du Moulin à Vent pour un montant total de travaux de 250 000 €.

## **3 Autorisation de programme - crédits de paiement pour l'acquisition d'imprimantes et de photocopieurs**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le plan de renouvellement des imprimantes/photocopieurs de la Collectivité 2011-2012. Coût estimatif des matériels 16 000 € TTC pour l'achat de six machines.

## **4 Décision modificative n° 4 sur le budget général 2011**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n° 4, les ajustements, virements de crédits et prélèvements sur les dépenses imprévues, ne modifient pas le montant du budget.

## **5 Inscription du projet d'investissement au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le concours de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2012 au taux le plus élevé pour la réalisation des projets suivants :

- Liaison cyclable rue Jean Inglessi/rue des Cèdres : 41 800 €
- Aménagement de deux classes et restructuration intérieure Ecole Françoise Dolto 235 000 €.

## **6 Convention de partenariat pour l'organisation du festival Au Fil du Jazz 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention de partenariat entre les villes de Fondettes, Langeais, Cinq-Mars-la-Pile, Bourgueil et leurs associations (les écoles de musique de l'Aubrière à Fondettes, Musica-Loire à Langeais et Cinq-Mars-la-Pile, et l'école de musique de Bourgueil) pour l'organisation du festival Au Fil du Jazz 2012.

La participation de Fondettes pour le règlement des frais d'organisation et du concert sera assurée sous forme de subvention à l'association Les Z'Arts Buissonniers. Pour la ville de Fondettes, le montant de la participation s'élève à 4 000 €.

Le concert programmé sur Fondettes aura lieu le 4 février 2012 salle de l'Aubrière à 20 h 30 avec le groupe Synaptic Project.

## **7 Acquisition des parcelles ZX n° 836 et 837p au lieudit Tartifume pour création à terme d'un maillage doux rive ouest du secteur de Tartifume**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide** l'acquisition des parcelles sises au lieu-dit Tartifume, cadastrées section ZX sous le n°837p d'une superficie de 763 m<sup>2</sup> environ et ZX n° 836 propriété indivise pour 56 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de un euro symbolique. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

## **8 Acquisition de la parcelle YH n° 676 au lieu-dit La Bruzette pour l'élargissement de la rue de la Bruzette**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle sise au lieudit « la Bruzette », cadastrée section YH sous le n°676 d'une superficie de 57 m<sup>2</sup> environ, moyennant le prix de un euro symbolique. Les frais de géomètre et d'acte notarié sont à la charge de la Commune,

## **9 Elaboration du PLU - projet d'aménagement et développement durable**

Le Conseil municipal prend acte du débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

"Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été créé par la loi solidarité et renouvellement urbain en 2000. Il a été modifié en juillet 2010 par la loi Grenelle II. Le PLU remplace le POS, il est le document de planification à l'échelle de la commune et l'outil principal de la politique d'aménagement de la commune pour une dizaine d'années.

Le PLU énonce le projet d'urbanisme souhaité et les objectifs retenus, puis définit le droit des sols (plans de zonage et règlement, orientations d'aménagement et de programmation).

Le projet d'urbanisme est exprimé dans le Projet d'Aménagement et de Développement et de Durable (PADD).

Sur la base d'une part d'un diagnostic qui met en évidence les enjeux du territoire et d'autre part d'un projet politique, le PADD définit les orientations générales d'aménagement et de programmation et d'urbanisme de la commune. De ces orientations sont déclinés le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement.

Dans sa forme, le PADD est un document écrit et souvent illustré.

Le diagnostic du territoire a été réalisé en 2009 et présenté en réunion publique en novembre 2009.

Les années 2010 et 2011 ont été consacrées à l'élaboration du PADD. Celui-ci a été présenté et débattu en commission générale le 15 septembre 2011 et a fait l'objet d'un échange avec la population le 22 novembre 2011.

5 grandes orientations fondatrices du PADD de Fondettes :

### **○ Donner à la ville de Fondettes une structure permettant un développement maîtrisé**

#### **✓ Passer du centre bourg à un centre ville élargi , renforcé, embelli et valorisé**

- Elargir la centralité actuelle de la commune et développer son attractivité et sa convivialité
- Renforcer la diversité des fonctions du centre ville : logements, équipements, services, commerces, emplois.
- Créer les conditions d'un rapprochement entre les habitants et les services du centre ville
- Différencier les espaces publics et les voies en fonction de leurs usages : avenue du Général de Gaulle, rue A de Musset, rue Rabelais, rue G Marchand...

#### **✓ Donner toute leur identité urbaine aux deux principales artères de la commune**

- Structurer l'axe : avenue du Général de Gaulle, rue Eugène Goüin et avenue R. du Saussay en fonction des caractéristiques des différentes séquences
  - Donner une identité urbaine à l'axe : rue A. de Musset et avenue Jean Jaurès en tant qu'avenue menant au centre ville.

#### **✓ Façonner une limite identifiable entre l'espace urbain et l'espace rural**

- Renforcer l'identité urbaine de la ville et de ses différents quartiers
- Préserver l'espace rural de l'urbanisation
- Aménager les zones de contact entre l'espace urbain et l'espace rural

### **○ Faire de Fondettes une ville reliée tant vis-à-vis de l'agglomération qu'au sein du territoire communal**

#### **✓ Renforcer et diversifier l'accessibilité de Fondettes**

- Organiser un "rabattement" des circulations douces (piétons, vélos) vers les transports en commun (le bus aujourd'hui la gare demain ?)
- Faciliter la complémentarité entre les modes de déplacements en accompagnant l'usage de parcs de stationnement relais ou de covoiturage
- Intégrer Fondettes au sein d'un réseau de parcours cyclables : prolonger le schéma cyclable d'agglomération, créer des liaisons vers les communes voisines

#### **✓ Améliorer les conditions de déplacement dans Fondettes**

- Lutter contre l'enclavement des quartiers :
  - créer de nouveaux cheminements pour desservir les quartiers existants et les hameaux
  - aménager les nouveaux quartiers en relation avec leur environnement
- Développer la place des déplacements doux (piétons, vélos...) par le partage de l'espace public et par la création de cheminements dédiés.
- Ajuster la place de l'automobile (voirie et stationnement) dans la ville et les quartiers par rapport à celle des autres modes de déplacement.
- Organiser les déplacements des véhicules utilitaires (camions, engins agricoles...)

### **○ Rendre Fondettes attractive, vivante et solidaire pour ses habitants**

#### **✓ Répondre aux besoins de logement de la population actuelle et future**

- Répondre aux objectifs de développement définis dans le SCOT en cours d'élaboration qui fait de Fondettes un pôle relais de l'agglomération et aux besoins identifiés par le PLH
- Favoriser l'accueil de populations dans l'enveloppe urbaine et en particulier dans le centre ville
- Prévoir les zones d'urbanisation future nécessaires

- Favoriser la production de logements accessibles financièrement au plus grand nombre et la fluidité des parcours résidentiels au sein de la commune
- Encourager une diversification du parc de logement en termes de formes urbaines et architecturales

✓ **Encourager le développement d'un parc de logements moins consommateur d'énergie**

- Promouvoir des formes urbaines et architecturales innovantes économes en foncier et en énergie
- Favoriser la réhabilitation thermique des constructions existantes

✓ **Préserver et valoriser le patrimoine bâti ancien et l'identité des hameaux**

✓ **Répondre aux attentes et besoins des habitants actuels et futurs en terme d'équipement et de services**

- Compléter l'offre en équipements et services dans les domaines éducatif, culturel, sportif, social et de loisirs
- Localiser les équipements en fonction de leurs usages et de leurs rôles dans l'animation de la ville
- Mettre en oeuvre sur le territoire le projet de Tours Métropole Numérique de la communauté d'agglomération

○ **Soutenir le dynamisme de l'activité économique dans ses différentes composantes**

✓ **Favoriser la présence d'une activité agricole aux portes de la ville**

- Préserver des espaces agricoles cohérents et accessibles
- Créer le parc "agricole" de Fondettes sur les coteaux en belvédères
- Soutenir les synergies entre le lycée agricole et l'activité agricole sur le territoire communal

✓ **Faire participer l'activité économique de production et de services à la vie urbaine**

- Favoriser la présence d'activités économiques compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain et en particulier dans le centre ville
- Organiser le développement d'un site d'activités économiques d'agglomération en cohérence avec le territoire communal

○ **Affirmer l'identité verte, bleue et durable de Fondettes**

✓ **Protéger et mettre en valeur la composante naturelle de Fondettes**

- Préserver et mettre en valeur :
  - Les espaces naturels majeurs que sont la La Loire, l'écosystème à dominante forestière du Nord de la commune, la vallée de la Choisille
  - Le patrimoine naturel dispersé que sont les mares, les bosquets, les haies...
- Favoriser les continuités écologiques entre ces paysages avec des visées écologiques mais aussi paysagères et récréatives
- Prendre en compte le cycle de l'eau dans toutes ses composantes afin :
  - de limiter les risques d'inondation et de ruissellement (PPRI)
  - d'améliorer la qualité des rivières, des espaces humides, et protéger la qualité des sols
  - d'assurer la pérennité de la ressource et son utilisation raisonnée

✓ **Favoriser l'appropriation du territoire naturel de Fondettes par ses habitants**

- Faciliter la compréhension du territoire :
  - Créer des cheminements vers les vallées de la Loire et de la Choisille
  - Mettre en valeur les caractéristiques bioclimatiques géographiques et paysagères dans l'aménagement des sites
  - Prendre en compte le PPRI et la connaissance des autres risques
- Créer un réseau d'espaces verts cohérent
  - Créer des espaces publics et collectifs qui aient du sens quant à leurs usages, leurs relations entre eux et avec leur environnement

- Aménager la coulée verte et les coteaux comme des éléments majeurs de ce réseau
- Encourager une fréquentation respectueuse des milieux, notamment de la Loire

Par l'ensemble de ses objectifs, le PADD vise à promouvoir une modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain. Il exprime en particulier les objectifs suivants :

- Participer à la structuration du développement urbain à l'échelle du SCOT et de l'agglomération
- Structurer l'urbanisation à partir d'un centre ville renforcé rassemblant une diversité de fonctions urbaines et accueillant une large part de la population
- Favoriser le renouvellement urbain en particulier à proximité des équipements et des services ainsi que des transports en communication
- Encourager une diversité de l'offre de logements et des formes urbaines économes en foncier
- Limiter toute urbanisation diffuse sur le plateau rural
- Préserver des espaces agricoles et naturels cohérents."

## 10 Décision de principe pour une étude de faisabilité ZAC au sein du périmètre de centralité

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le principe de réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au sein du périmètre de centralité.

La ZAC est une procédure initiée par une personne publique, en vue de la réalisation de constructions de toute nature. Elle permet de produire du foncier prêt à bâtir : réorganisation du parcellaire, viabilisation des terrains, aménagement et équipement de la zone.

## 11 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Dans le cadre de recrutements à pourvoir au titre de l'année 2012, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps plein à compter du 1er janvier 2012
- Création de 22 postes de vacataires afin d'assurer les opérations du recensement général de la population 2012 pour une période comprise entre le 2 janvier et le 29 février 2012 ; Monsieur le Maire est engagé à désigner deux agents de la collectivité, un coordonnateur d'enquête et son suppléant, qui bénéficieront d'une décharge partielle de leurs fonctions pour cette mission ;

BAREME DE REMUNERATION DES VACATAIRES	
INTITULE DU FEUILLET	MONTANT
Feuille de logement	0,49 €
Bulletin individuel	0,94 €
Bulletin d'étudiant	0,49 €
Feuille d'immeuble collectif	0,49 €
Bordereau de district	4,72 €
Séance de formation	18,84 €
Forfait frais de déplacement	88,91 €

## **12 Débat sur la délégation du conseil municipal au maire**

Le Conseil municipal, a tenu un débat sur les délégations du conseil municipal au maire relatives aux droits de préemption définis par le code de l'urbanisme reprises dans la délibération en date du 29 mars 2010.

Les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

## **13 Questions diverses**

Le Conseil municipal rend hommage aux sapeurs pompiers volontaires de Fondettes qui sont intervenus durant 117 années sur le territoire et dont le courage et la générosité ont été célébrés à l'occasion de l'inauguration le 2 décembre dernier du nouveau centre d'incendie et de secours installé sur Luynes.

Le Maire a invité le Conseil municipal à une pensée pour le jeune sapeur décédé accidentellement ce jour là.

Fait à Fondettes, le 16 décembre 2011

Affiché le 16 décembre 2011